

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation

20 août 2014

Date d'affichage

29 août 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

VILLA Martine

L'an deux mil **quatorze**, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la **présidence** de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Étaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérard, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne-Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER); OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN); FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

**Délibération
N° 42-2014**

OBJET : DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04 avril 2014 qui liste les délégations du conseil municipal au Maire.

Suite à un oubli, il convient de redéfinir la délégation suivante :

3) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de modifier la délégation numéro 3 en en fixant le montant du marché :

3) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à **200 000 € HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

054-215405572-20140828-42-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2014

Publication : 02/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de TOUL
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation
20 août 2014
Date d'affichage
29 août 2014
Nombre de conseillers
en exercice
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Secrétaire de Séance :
VILLA Martine

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,
Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérald, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne - Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis
Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN) ; FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

**Délibération
N° 43-2014**

**OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL**

La commune de Velaine en Haye a recruté un agent le 1^{er} juin 2012 en qualité de stagiaire. La commune a été contrainte de prévoir un licenciement en fin de stage au motif d'une insuffisance professionnelle, après avis de la commission paritaire du 5 juin 2014.

Un arrêté de licenciement a été pris le 17 juillet 2014 pour un licenciement au 17 août 2014.

L'agent a pris acte de la décision le 18 juillet 2014.

L'agent a fait savoir qu'il considérait que la procédure de licenciement n'avait, selon lui, pas été respectée et que son licenciement était irrégulier.

Monsieur le Maire a répondu, que selon lui, la procédure avait été parfaitement respectée et que les faits reprochés à l'agent justifiaient son licenciement pour insuffisance professionnelle.

Les parties ont décidé de procéder à la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215405572-20140828-43-2014-DE
Aux termes des articles 2044 à 2045 et suivants du code civil « la transaction est un contrat par lequel les parties consentent à ce qu'il n'y ait plus de contestation née ou prévient d'une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit »

Accusé de réception par le préfet : 02/09/2014
Publication : 02/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



La transaction a pour objet de constater un litige entre les parties et d'y mettre fin de manière définitive.

L'indemnisation que Monsieur le Maire propose d'accorder à l'agent au titre du versement d'une indemnité s'élève à un montant de 1 000 € net.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, 11 pour, 1 abstention (Emelie BLAISON) et 3 contre (Karine GIUDICI, Denis PICARD, Michel THENOT) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à passer et signer le protocole d'accord transactionnel ci-joint,
- De verser la somme de 1000 € net à l'agent au titre du versement d'une indemnité réparant le préjudice qui lui a été causé.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The signature is stylized and appears to read 'Ph. Morenvillier'. The seal is partially obscured by the signature but is clearly visible as a circular stamp with some illegible text around the perimeter.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation

20 août 2014

Date d'affichage

29 août 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

VILLA Martine

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérard, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne - Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN) ; FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 44-2014

**OBJET : CREATION DE TROIS POSTES
D'ADJOINTS D'ANIMATIONS DE 2EME CLASSE**

Le décret du 24 janvier relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme qui pouvait entrer en vigueur à la rentrée 2013.

Le Maire précise que la commune de VELAINE EN HAYE a opté pour une application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement et l'introduction de T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) à raison de trois heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les nouveaux rythmes scolaires de la rentrée 2014 et la prise en charge des N.A.P. nécessiteront la création de trois postes d'Adjoint Territorial d'Animation 2ème classe à temps non complet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Le Conseil Municipal
N° 44-2014-140902-44-2014-DE

Vu l'accusé de réception n° 177/2013 de la commune de Velaine en Haye portant sur le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014,

Publication : 02/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Décide, 14 pour et 1 abstention (Michel THENOT), la création de trois postes d'Adjoints Territoriaux d'Animation 2ème classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de trois heures chacun à compter du 5 septembre 2014.

Charge le Maire de procéder au recrutement correspondant,

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ph. Morenvillier', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation

20 août 2014

Date d'affichage

29 août 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

VILLA MARTINE

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérard, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne - Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN) ; FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

**Délibération
N° 45-2014**

**OBJET : RYTHMES SCOLAIRES – INTERVENTION
D'ASSOCIATIONS CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des **associations** vont intervenir durant les Nouvelles Activités Périscolaires.

Des conventions seront passées avec des associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à l'intervention d'associations dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140828-45-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2014

Publication : 02/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation

20 août 2014

Date d'affichage

29 août 2014

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

VILLA Martine

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la **présidence** de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Étaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérald, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne - Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN) ; FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

**Délibération
N° 46-2014**

**OBJET : RYTHMES SCOLAIRES – INTERVENTION
D'AUTO ENTREPRENEURs CONVENTION DE
PARTENARIAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des auto-entrepreneurs vont intervenir sur différents ateliers durant les Nouvelles Activités Périscolaires.

Une convention de partenariat sera passée avec chaque auto – entrepreneur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à l'intervention d'auto - entrepreneur dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires et autorise Monsieur le Maire à signer chaque convention correspondante.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140828-46-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2014

Publication : 02/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation

20 août 2014

Date d'affichage

29 août 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

VILLA Martine

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérard, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne - Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN) ; FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

**Délibération
N° 47-2014**

OBJET : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Suite à la décision de l'ancien conseil municipal concernant l'**aménagement** de la rue du Lavoir, une **consultation** pour une mission de maîtrise d'œuvre avait été lancée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le marché de maîtrise d'œuvre, la candidature retenue est celle de la société IDP Consult 6 Cours Léopold 54011 NANCY.

Taux de rémunération :

Tranche ferme : 1 000 € HT

Tranche conditionnelle : 3 % du montant des travaux retenus au stade de l'avant projet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré 14 pour et 1 abstention (Pierre OUVRY), autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au marché de maîtrise d'œuvre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140828-47-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2014

Publication : 02/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation

20 août 2014

Date d'affichage

29 août 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

VILLA Martine

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérard, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne - Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN) ; FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 48-2014

OBJET : INDEMNITE AU COMPTABLE

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

-d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

-que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Agnès MAYER, Receveur municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Primitif.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2014
Publication : 02/09/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation

20 août 2014

Date d'affichage

29 août 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

VILLA Martine

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérald, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne - Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN) ; FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 49-2014

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU
COMPTABLE D'EMETTRE DES
COMMANDEMENTS DE PAYER ET D'EXERCER
L'ENSEMBLE DES ACTES DE POURSUITES**

Vu les articles L.1617-5 et R.2342-4 du Code Général des collectivités territoriales relatifs au recouvrement des créances,

Vu l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'autorisation des commandements de payer aux actes de poursuites subséquents,

Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant l'avantage de ce dispositif permettant d'alléger la procédure de recouvrement contentieux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le comptable :

- A émettre des **commandements** de payer,

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur
A l'exercice l'ensemble des actes de poursuites subséquents,

054-215405572-20140828-49-2014-DE

Pour tous les titres émis par la commune de Velaine – en – Haye et de façon permanente.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2014

Publication : 02/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation

20 août 2014

Date d'affichage

29 août 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

VILLA Martine

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérald, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne - Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN) ; FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

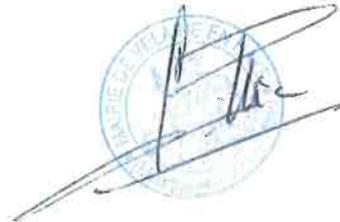
**Délibération
N° 50-2014**

OBJET : TRANSFERT DE CREDIT

Suite aux différents devis des entreprises l'héritier et Technal concernant l'aménagement de la cuisine de l'accueil périscolaire, Monsieur le Maire propose le transfert des crédits suivants sur le Budget Primitif 2014, que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

Transfert d'une somme de 4 100,00 € de l'article 21532 « Réseaux d'assainissement » opération N°053 (Bassin de dépollution) à l'article 2184 « Mobilier » opération N°051 (Cantine).

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140828-50-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2014

Publication : 02/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation

20 août 2014

Date d'affichage

29 août 2014

Nombre de conseillers
en exercice

En **exercice** : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

VILLA Martine

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement **convoqué**, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérald, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne - Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN) ; FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

**Délibération
N° 51-2014**

OBJET : AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 par lequel le Préfet de Meurthe - et - Moselle a prescrit une enquête publique du 3 septembre 2014 au 04 octobre 2014, relative à l'évolution **environnementale** et à la demande d'autorisation, présentées par la société Dalkia, concernant l'augmentation de la capacité de stockage de biomasse sur la plateforme de préparation.

Le Conseil Municipal, 8 pour et 7 abstentions (Michel THENOT, Karine GUIDICI, Denis PICARD, Hervé HUDZIAK, Anne - Christine LALLEMENT, Pierre OUVRY, Emelie BLAISON) émet un avis favorable sur l'augmentation de la capacité de production de la plateforme de préparation biomasse de la société Dalkia.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140828-51-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2014

Publication : 02/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 AOUT 2014**

Date de convocation

20 août 2014

Date d'affichage

29 août 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

VILLA Martine

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, Mme EHRHART Sylvie, BOWMAN Juliette, MM SABOT Gérard, FERRY Joël, Mme VILLA Martine, M HUDZIAK Hervé, Mmes LALLEMENT Anne - Christine, BLAISON Emélie, M THENOT Michel, Mme GIUDICI Karine, M PICARD Denis

Absents excusés : MM JOORIS Frédéric (Procuration à Philippe MORENVILLIER) ; OUVRY Pierre (Procuration à Juliette BOWMAN) ; FROMEYER Carine (Procuration à Sylvie EHRHART)

Délibération
N° 52-2014

**OBJET : TARIFICATION DES BILLETS
POUR LA REGIE**

Vu la délibération n°36-2014 en date du 03 juillet 2014 concernant la création d'une régie communale pour l'animation du village,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer, dans le cadre de la régie, les tarifs des manifestations suivantes par délibération.

Il est proposé les tarifs suivants :

Soirée Théâtre

Entrée Gratuit pour les moins de 5 ans ; 5 € pour les moins de 12 ans et 8 € pour les adultes

Loto

2 € le carton

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux tarifs tels que présentés ci-dessus.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2014

Publication : 02/09/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER